

OBSERVATOIRE CLIMAT-ÉNERGIE

RÉSULTATS PROVISOIRES POUR L'ANNÉE 2018

18 SEPTEMBRE 2019

LA FRANCE RESPECTE-T-ELLE SES OBJECTIFS SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE ?

OBSERVATOIRE CLIMAT-ENERGIE

Où en est la France ?

La France respecte-t-elle ses objectifs sur le climat et l'énergie ?

Cet outil vise à faire un état des lieux régulier de la transition énergétique et climatique en France et à identifier les domaines pour lesquels des mesures complémentaires sont nécessaires.

+4,5%

en 2018

Écart par rapport à l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre

[EN SAVOIR +](#)



+4,5%

en 2018

Écart par rapport à l'objectif de diminution de la consommation d'énergie

[EN SAVOIR +](#)

LES ESTIMATIONS 2018 POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

L'année 2018 est l'occasion d'un bilan particulier puisqu'elle clôturera la première période de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). L'observatoire climat-énergie fait un état des lieux de la transition énergétique et climatique en France et identifie les domaines pour lesquels des mesures complémentaires sont nécessaires pour atteindre les futurs objectifs.

L'Observatoire Climat-Énergie est réalisé par le Réseau Action Climat et le CLER-Réseau pour la transition énergétique, avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, l'ADEME, Entreprises pour l'Environnement et l'IDDRI.

Il s'appuie sur les indicateurs définis dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et compare les résultats chiffrés avec les trajectoires prévues.

Les chiffres pour 2018 (estimations) sont rendus publics aujourd'hui. Ils s'appuient sur les objectifs de la SNBC de 2015 et de la PPE de 2016. Une révision de ces documents est en cours, en lien avec le projet de loi sur l'énergie et le climat, mais leur nouvelle version n'étant pas encore publiée, une mise à jour de l'observatoire sera réalisée ultérieurement pour mettre à jour le cas échéant les objectifs.

EN RÉSUMÉ

L'année 2018 montre quelques résultats encourageants comme la baisse de 4,2 % des émissions de gaz à effet de serre après trois années consécutives de hausse. Néanmoins, la plupart des indicateurs restent dans le rouge. **Les émissions de gaz à effet de serre ont été supérieures de 4,5 % à l'objectif**, principalement du fait de dépassements dans les secteurs des transports et du bâtiment. Quant à la baisse de la consommation d'énergie, elle est très éloignée de l'objectif fixé dans la PPE pour 2018. La trajectoire de développement des énergies renouvelables n'est pas en cohérence avec l'atteinte de l'objectif d'une part de 23 % en 2020. Les prochaines stratégie nationale bas carbone et programmation pluriannuelle de l'énergie seront cruciales pour concrétiser les engagements avec un besoin d'accélérer très rapidement la mise en oeuvre de la transition.

Sur la première période de la SNBC (2015-2018), la France a émis 65 MtCO₂e (soit plus de 10 % des émissions annuelles du territoire français) de plus que prévu par le premier budget carbone - c'est à dire le plafond des émissions de gaz à effet de serre qu'elle s'est fixé. Ce sont autant de gaz à effet de serre en plus dans l'atmosphère qui nécessitent des baisses plus fortes dans les années à venir et/ou une augmentation de l'absorption par les puits de carbone. La baisse des émissions réelles n'a été en moyenne que de 1 % par an, quasiment deux fois moins que l'objectif fixé (de 2,2 % par an). D'après le Haut Conseil pour le Climat, ce rythme annuel doit tripler d'ici à 2025 pour respecter l'objectif de neutralité carbone.

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 4,2 % par rapport à 2017. Malgré cela, la part annuelle indicative du budget carbone pour 2018 de la France, a été dépassée de 4,5 %. Ce dépassement était de 6,5 % en 2017.

Selon le CITEPA, la baisse observée en 2018 est due en partie à un hiver plus doux qui a occasionné moins de besoin de chauffage. **Les transports sont toujours le secteur le plus émetteur** (31 % des émissions de gaz à effet de serre). Malgré une légère baisse des émissions en 2018, principalement due à la baisse des kilomètres parcourus par les véhicules particuliers, le fret routier a, lui, augmenté, le budget carbone des transports est dépassé de 12,6 % en 2018. Le bâtiment est le secteur où le dépassement de l'objectif annuel indicatif est le plus élevé (14,5 %), malgré une baisse sensible en 2018, liée en partie aux conditions climatiques. Le secteur de la transformation d'énergie, qui représente 10 % des émissions en France, est celui qui a le mieux réussi en arrivant 17 % en dessous du plafond indicatif annuel grâce à un usage moindre des énergies fossiles dans la production d'électricité, associée à une hausse des énergies renouvelables et à une baisse du raffinage.

L'année 2018 marque également la fin de la première période de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et l'occasion d'un premier bilan (s'appuyant sur les chiffres provisoires du Bilan de l'énergie). Alors que la PPE prévoyait une baisse de 7 % de la consommation d'énergie en 2018 par rapport à 2012, celle-ci n'a été que de 2,8 %. **La France a dépassé de 4,5 % la consommation prévue en 2018, malgré une baisse due, en partie, à un hiver plus doux.** L'atteinte des -12,6 % en 2023, également prévu dans la PPE de 2016, demande une accélération de l'action. En 2018, la consommation d'énergies fossiles a baissé, mais reste supérieure aux objectifs de la loi et de la PPE, en particulier pour le pétrole et, dans une moindre mesure, pour le gaz.

Les énergies renouvelables progressent également, mais à un rythme très inférieur aux objectifs. Ainsi, **la France est en retard de 19,5 % sur la trajectoire prévue pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre de la directive européenne sur ce domaine, à savoir atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie en 2020.** En 2018 cette part est de 16,5 % seulement. Les filières électriques progressent en 2018. L'éolien terrestre a légèrement dépassé son objectif PPE. Le solaire est en hausse, mais la puissance installée en 2018 est inférieure de 16,4 % à l'objectif PPE. L'objectif de 500 MW de puissance installée en éolien en mer posé au 31 décembre 2018 n'a pas été réalisé. Pour la chaleur et le froid renouvelables, les pompes à chaleur et la géothermie sont au-delà des objectifs. Le solaire thermique est lui largement en retrait. Quant au biogaz injecté dans le réseau, il progresse fortement, mais reste en retard par rapport à l'objectif 2018 de la PPE.

Enfin, la part du nucléaire dans la production d'électricité est restée stable en 2018 par rapport à 2017, contrairement à l'objectif de baisse fixé dans la loi sur la transition énergétique.

L'observatoire Climat-Energie propose un accès au travers de deux axes : le climat, avec une sélection d'indicateurs de la SNBC, et l'énergie avec une sélection d'indicateurs de la PPE.

CLIMAT

Sur le volet climat, l'observatoire Climat-Énergie indique l'évolution des émissions de gaz à effet de serre nationales par rapport aux budgets carbone fixés dans la SNBC en 2015. Les émissions sont ensuite déclinées par secteurs (avec les budgets carbone sectoriels indicatifs). Enfin, pour chaque secteur, des indicateurs ont vocation à donner des clés pour expliquer les éventuels écarts sur les émissions sectorielles.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, les chiffres présentés sont ceux produits par le CITEPA, au périmètre défini dans le protocole de Kyoto. Les données 2018 sont actuellement provisoires. Elles seront mises à jour dès que les données définitives seront publiées.

Émissions de gaz à effet de serre nationales

Les émissions de gaz à effet de serre nationales ont baissé de 4,2 % entre 2017 et 2018 après trois années consécutives de hausse. Cette réduction est en partie liée à un hiver plus doux qui a nécessité moins de chauffage. Ainsi, les données corrigées du climat donnent une baisse de moindre : 2,6 % par rapport à 2017. Les émissions domestiques de gaz à effet de serre¹ dépassent néanmoins en 2018 de 4,5 % la part annuelle du budget carbone. Les trois secteurs les plus émetteurs (transports, bâtiments, agriculture) dépassent les objectifs pour 2018, et expliquent cet écart.



1. Le périmètre est celui qui est défini dans le protocole de Kyoto : émissions de gaz à effet de serre direct produites sur le territoire national, France métropolitaine et territoires d'outre-mer inclus dans l'Union européenne, hors émissions du transport national et hors émissions nettes liées à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et foresterie. Les données ne sont pas corrigées des variations climatiques.

Émissions de gaz à effet de serre des transports

Le secteur des transports est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France : il représente 31 % des émissions totales.

Dans ce secteur, les émissions ont baissé en 2018 par rapport à 2017, mais dépassent en 2018 de 12,6 % la part annuelle du budget carbone. La baisse des émissions s'explique surtout par celle du niveau de mobilité des voyageurs, qui dépasse pour autant de 3 % la trajectoire pour 2018. En parallèle, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules particuliers neufs a augmenté, s'éloignant de la trajectoire permettant d'atteindre 50 g CO₂/km en 2030. Le transport de marchandises augmente moins que prévu. En revanche, la part du transport routier de marchandises augmente pour atteindre 89,1 %, alors qu'elle aurait dû baisser. La part du transport de



marchandises par des modes alternatifs (ferroviaire et fluvial) chute et est à 23,9 % en dessous de l'objectif 2018.

Émissions de gaz à effet de serre des bâtiments

Les émissions du secteur bâtiments ont baissé en 2018, en partie grâce à un hiver plus clément qui a réduit les besoins en chauffage. Néanmoins, c'est le secteur où l'écart par rapport à l'objectif est le plus important : 14,5 %. Les données relatives au nombre de rénovations énergétiques des bâtiments du parc privé ne sont pas disponibles, mais tout laisse à penser que c'est le principal facteur explicatif de l'écart. En témoigne notamment le nombre de rénovations dans le cadre du programme "Habiter Mieux" de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), destiné aux ménages modestes, qui depuis 2016, est en dessous de l'objectif fixé (-16,9 % en 2018).



Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture

Faute d'estimations disponibles, les émissions du secteur agricole sont considérées comme stables entre 2017 et 2018 dans l'analyse présentée ici. Pour l'année 2018, la part annuelle du budget carbone est dépassée de 2,5%. Les émissions de l'agriculture sont principalement liées aux émissions de méthane des ruminants et de protoxyde d'azote des engrais azotés. Il n'existe pas d'indicateur ou d'objectif précis pour ces facteurs. L'explication de l'évolution des émissions du secteur est donc plus difficile. On notera que la surface des légumineuses a fortement diminué entre 2017 et 2018.



Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie

Les émissions du secteur de l'industrie ont baissé entre 2017 et 2018, mais elles dépassent légèrement le budget carbone 2018 (+ 0,6 %). Le prix du carbone dans le cadre du marché européen d'échange de quotas d'émissions, l'un des indicateurs de suivi définis, a fortement augmenté en 2018 et peut donner une partie de l'explication. Le CITEPA indique que les émissions baissent dans ce secteur du fait d'une réduction des consommations d'énergies. Elles progressent en revanche du côté des cimentiers et des fabricants de verre (hausse de la production).



ENERGIE

L'observatoire Climat-Energie s'appuie sur les indicateurs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie publiée en 2016. Les données sont regroupées en quatre axes : consommation d'énergie, énergies renouvelables, nucléaire et flexibilité. Les chiffres 2018 sont issus des données provisoires du Bilan de l'énergie du SDES, publié en avril 2019 et avec des données révisées en août dernier.

Consommation d'énergie

La loi sur la transition énergétique a fixé un objectif de baisse de 20 % de la consommation d'énergie en 2030 par rapport à 2012, et la PPE fixe des objectifs intermédiaires de -7 % en 2018 et -12,6 % en 2023, par rapport à 2012. Corrigée des variations climatiques, la consommation finale d'énergie a décliné de 0,2 % seulement entre 2012 et 2018. En 2018, la consommation d'énergie a baissé de 1,17 % par rapport à 2017, après trois années de hausse. Corrigée des variations climatiques, cette baisse n'est que de 0,34 %. En 2018, la consommation d'énergie dépasse de 4,5 % l'objectif (sans tenir compte des variations climatiques).



Consommation d'énergies fossiles

La consommation d'énergies fossiles a baissé en 2018 après avoir augmenté entre 2014 et 2017. La loi de transition énergétique fixe un objectif de diminution de 30 % en 2030 par rapport à 2012. En 2018, la trajectoire dépasse de 0,6 % l'objectif. Malgré une baisse en 2018, la consommation de pétrole a dépassé de 8,1 % l'objectif PPE pour 2018. De même, la consommation de gaz fossile dépasse de 4,9 % l'objectif PPE. Seule la consommation de charbon suit la trajectoire prévue.



Energies renouvelables

La France a un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie en 2020 (en lien avec la directive européenne sur les énergies renouvelables) et de 32 % en 2030 (dans la loi sur la transition énergétique). Nous avons considéré une trajectoire linéaire pour l'atteinte de ces objectifs.

Concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, les données 2018 telles que définies dans la directive 2009/28/CE indiquent un retard de 19,5 % par rapport à son objectif avec une part de seulement 16,5 %.



Nucléaire

La loi sur la transition énergétique a fixé l'objectif d'une réduction de la part du nucléaire pour atteindre 50 % de la production d'électricité en 2025. Sans indication plus spécifique dans la PPE, et alors que le projet de loi sur l'énergie et le climat qui doit décaler cette échéance n'est pas encore définitivement voté, nous avons considéré une trajectoire linéaire pour atteindre cet objectif.

En 2018, la part du nucléaire a été stable.



LA CONCEPTION DE L'OBSERVATOIRE CLIMAT-ENERGIE

Le Réseau Action Climat et le CLER-Réseau pour la transition énergétique sont à l'initiative de l'Observatoire Climat-Énergie, dont le but est de réaliser un état des lieux des résultats climatiques et énergétiques de la France. **L'Observatoire s'appuie sur les indicateurs de la SNBC et la PPE.**

L'Observatoire Climat-Énergie est à la disposition des journalistes, des décideurs publics et privés, des professionnels et du public, pour qu'ils se saisissent des enjeux climatiques et énergétiques de la France. Sa vocation est de permettre un débat éclairé, à l'aide d'un état des lieux partagé sur la situation actuelle.

MÉTHODOLOGIE

CHOIX DES INDICATEURS

Le choix définitif des indicateurs de suivi a répondu à trois exigences :

- La disponibilité des données ;
- L'existence d'un objectif ou d'une trajectoire de référence ;
- L'impact de l'indicateur, c'est-à-dire son importance pour expliquer le respect ou l'écart par rapport à la trajectoire.

RECUEIL DES DONNÉES

Pour ce qui est des chiffres et des données, ils sont systématiquement issus des sources officielles et citées. Dans les quelques cas où les données 2018 ne sont pas disponibles dans la source officielle prévue, une source alternative a été choisie, en accord avec le Comité de Pilotage et les acteurs associés au projet. C'est surtout le cas pour l'électricité, où des données produites par Réseau de Transport d'Électricité (RTE) ont été utilisées.

DÉFINITION DES OBJECTIFS ANNUELS

Mis à part le budget carbone global et décliné par secteurs, dont la SNBC donne une déclinaison annuelle indicative, toutes les trajectoires futures ont fait l'objet d'une modélisation linéaire simple. Pour la PPE, l'année de référence est 2016, qui correspond à sa date de publication. Pour la SNBC, les budgets carbone datent de 2015. Les indicateurs de suivi sont quant à eux accompagnés soit d'un objectif chiffré, soit d'une trajectoire définie dans le scénario de référence.

Concernant la définition des indicateurs de suivi de la mise en œuvre, pour la SNBC, si l'idée était, au moment de son élaboration, d'avoir un indicateur pour chaque recommandation de la Stratégie, tel n'est pas le cas systématiquement. Le suivi de la SNBC s'appuie en effet uniquement sur des outils statistiques existants et certains indicateurs n'existent aujourd'hui pas encore. C'est particulièrement vrai pour la rénovation énergétique des bâtiments, dont le suivi est pourtant essentiel pour comprendre l'évolution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du secteur, le deuxième le plus émetteur après les transports.

Enfin, il est ressorti de ce travail la difficulté à obtenir l'intégralité des données, et notamment celles qui sont produites par des organismes privés. Cette réalité semble contraire à un nécessaire objectif de transparence de l'information et complique l'appropriation par les citoyens de la stratégie de la France pour le climat et la transition énergétique, et donc des enjeux qui y sont liés.

LES NOUVEAUTÉS

Cette nouvelle version de l'observatoire climat-énergie, en plus de la mise à jour des données avec les valeurs définitives pour 2017 et l'intégration des estimations pour 2018, propose quelques améliorations :

- la possibilité de télécharger les données de chaque graphique en format CSV afin de les utiliser par exemple pour réaliser des infographies
- l'ajout d'un petit texte explicatif au-dessus de chaque graphe

Par ailleurs, une traduction en anglais est en cours et sera disponible avant la fin de l'année.

COMITÉ DE PILOTAGE ET SOUTIENS

Le Comité de Pilotage de l'observatoire climat-énergie est composé de personnalités qualifiées, issues de l'administration, des mondes de la recherche et de l'entreprise, ainsi que des structures à l'initiative du projet :

- Hervé Lefebvre, Chef du Service Climat à l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.
- Andreas Rüdinger, Chercheur Associé Pôle Énergie-Climat à l'IDDRI, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales.
- Direction Générale de l'Énergie et du Climat, Ministère de la Transition écologique et solidaire.
- Claire Tutenuit, Déléguée Générale, et David Laurent, Responsable du Pôle Climat et Ressources, à EpE, Entreprises pour l'Environnement.
- Jean-Baptiste Lebrun, Directeur, CLER-Réseau pour la transition énergétique

- Anne Bringault, Responsable Transition énergétique, Réseau Action Climat

Tout au long du projet, ils ont apporté leur expertise et leur éclairage sur le choix des indicateurs, la rigueur des données et de la méthodologie en général, ainsi que sur les questions de représentation graphique et d'accessibilité de l'information au plus grand nombre.

Le projet a également compté sur le soutien du Service de la Donnée et des Études Statistiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Enfin, le développement de l'Observatoire Climat-Énergie a été rendu possible grâce au soutien financier d'ECF (European Climate Foundation) et de l'ADEME.

L'évaluation des politiques publiques au service de la transition climatique et énergétique

L'Observatoire climat-énergie propose un état des lieux régulier de la transition climatique et énergétique en France. Les indicateurs proposés ont vocation à donner un éclairage sur les écarts éventuels par rapport aux objectifs fixés et leurs causes.

C'est l'un des éléments d'un processus d'évaluation des politiques publiques en regard des objectifs fixés dans des lois ou textes réglementaires.

La révision de la SNBC et de la PPE d'ici la fin de l'année doit être l'occasion, avec le retour d'expérience de la première période passée de ces documents, d'une

mise à niveau de la liste des indicateurs pour qu'ils éclairent au mieux les décideurs et la société civile. La disponibilité des données est également un enjeu clé.

L'évaluation des résultats, secteur par secteur, filière par filière, mais aussi celle de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre en lien avec la tenue des objectifs, et ceci avec l'apport des rapports du Haut Conseil pour le Climat, est un préalable à une appropriation plus globale des enjeux par tous les acteurs et à un débat éclairé sur les évolutions à apporter.

Perspectives : Mise à jour, évolutions et déclinaisons régionale et européenne

L'Observatoire climat-énergie sera mis à jour avec les objectifs des nouvelles SNBC et PPE, ainsi qu'avec les chiffres définitifs pour 2018 dès qu'ils seront disponibles.

Au-delà du niveau national, ce travail de monitoring sera également étendu à d'autres échelles :

- Les Régions, le suivi de la mise en œuvre des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à partir de 2020

- D'autres Etats-membres de l'Union européenne, avec le suivi des Plans Nationaux Énergie Climat dans le cadre d'un programme européen LIFE à partir de 2020-21. Dans ce cadre, une traduction de l'Observatoire climat-énergie français en anglais va être réalisé d'ici la fin de l'année 2019.



CONTACTS PRESSE

Réseau Action Climat

Anne BRINGAULT
06 07 34 40 67
anne.bringault@reseauactionclimat.org

CLER-Réseau pour la transition énergétique

Jean-Baptiste LEBRUN
06 68 51 10 12
jeanbaptiste.lebrun@cler.org

Entreprises pour l'Environnement

Florence BARDIN
06 77 05 06 17
florence.bardin@agencef.com

IDDRI

Brigitte BEJEAN
06 03 26 93 57
brigitte.bejean@iddri.org

ADEME

01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

observatoire-climat-energie.fr